

**Communiqué de candidature pour l'inscription au Mastère Professionnel
en Ingénierie Financière
(MPIF)
Formation à distance
2026-2027**

L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) annonce l'ouverture des candidatures pour l'inscription en première année (M1) du mastère professionnel en Ingénierie Financière (MPIF), en partenariat avec: la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), la Société Nationale de Distribution de pétrole (SNDP), l'Office national des Postes et S2T (ex El Ghazala Technopark).

L'enseignement, est essentiellement à distance, se déroule via la plateforme de l'UVT. Les étudiants sont accompagnés par des tuteurs pendant les deux ans de formation (M1 et M2) et des activités pédagogiques sont prévues de façon hebdomadaire. Des séances de regroupement en ligne et/ou en présentiel sont aussi organisées. Les examens se déroulent en présentiel durant les jours de la semaine dans un des centres d'examen de l'UVT.

Qui peut postuler ?

Peuvent postuler au mastère les candidats titulaires d'une licence, d'une maîtrise, d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme équivalent compatible avec la formation.

Les candidatures provenant principalement des disciplines suivantes sont recevables :

- Sciences de gestion : Finance, Comptabilité, Gestion, Gestion financière, Audit et contrôle de gestion, Banque et assurance, Management, Systèmes d'information de gestion, Business Analytics et disciplines apparentées ;
- Sciences économiques : Économie, Économie appliquée, Économie quantitative, Économétrie, Monnaie, Finance et Banque, Statistiques, Data Science appliquée et disciplines apparentées.

Comment s'inscrire ?

1^{ère} étape : Préinscription en ligne

✓ Les candidats doivent se préinscrire exclusivement via le système d'information de l'UVT, **au plus tard le 16 août 2026.**

Le lien de préinscription est le suivant :

<http://inscription.uvt.tn/candidature/?formation=1-MPIF-385>

Les pièces, en version numérique, nécessaires pour la préinscription en ligne sont les suivantes :

- Copie de la carte d'identité nationale (ou du passeport pour les étrangers) ;
- Extrait de naissance en français ;
- CV ;
- Copie du baccalauréat et du relevé des notes ;
- Copie de tous les diplômes universitaires et les relevés de notes pour toutes les années universitaires y compris les années de redoublement ;
- Copie de l'équivalence en cas de diplômes étrangers ou en provenance des établissements d'enseignement supérieur privé ;
- Attestations de travail, de stages ou tout autre document attestant l'expérience professionnelle, classées par ordre chronologique.

NB : Toute fausse information déclarée sur la plateforme de préinscription ou toute pièce manquante entraîne systématiquement le rejet de la candidature.

Pour toute information supplémentaire liée à la préinscription, merci de nous contacter via

Le [helpdesk](#) de l'UVT.

Critères et formule de sélection (voir [Annexe 1](#))

2^{ème} étape: Dépôt de dossier

✓ Une fois la sélection est dressée, **la liste des candidats présélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT.**

✓ **Seuls les candidats présélectionnés** seront invités à finaliser l'inscription en déposant ou envoyant par voie postale l'ensemble des pièces justificatives déjà soumises en ligne, accompagnées :

- d'une demande d'inscription au nom du président de l'UVT dûment signée ;
- du règlement intérieur de l'UVT dûment signé ;
- de l'imprimé de validation de la candidature en ligne dûment signé.

✓ **Seule la date de réception** du dossier au bureau d'ordre de l'UVT fait foi ; la date d'envoi ne sera pas prise en considération.

Adresse postale :

**Université Virtuelle de Tunis
13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis.**

Les droits d'inscription :

✓ **1606.000 DT / année universitaire (1500 + 07% TVA + 1.000 DT droit de timbre).**

Les candidats retenus sont appelés à payer les droits d'inscription sur le site Web de l'UVT **au plus tard le 17 septembre 2026.**

Etudiants étrangers :

Si vous êtes un étudiant international en Tunisie et **que vous possédez un identifiant unique** délivré par la Direction Générale de la Coopération Internationale, veuillez suivre la même procédure d'inscription à l'UVT que les étudiants tunisiens. Veuillez noter que l'enseignement se déroule en ligne et à distance, mais votre présence aux examens est obligatoire.

Important :

Tout étudiant inscrit au titre de l'année universitaire 2026-2027 dans un autre établissement universitaire, ne peut pas s'inscrire à l'UVT.

De ce fait, l'UVT annulera toute inscription non réglementaire sans avertissement antérieur ni remboursement ultérieur des frais d'inscription.

Pour plus de détails, veuillez consulter la page web de la formation: <https://www.uvt.rnu.tn/mpif>

13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis

Tél : +216 71 905 248 / + 216 71 905 269 / + 216 71 905 254

Fax : +216 71 903 603

www.uvt.rnu.tn

Annexe1 : Critères de sélection et formule de calcul du score

Mastère Professionnel en Ingénierie Financière (MPIF)

Conditions d'éligibilité des candidatures

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être titulaires d'une licence, d'une maîtrise, d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme équivalent compatible avec la formation ;
- Les candidatures provenant principalement des disciplines suivantes sont recevables :
 - Sciences de gestion : Finance, Comptabilité, Gestion, Gestion financière, Audit et contrôle de gestion, Banque et assurance, Management, Systèmes d'information de gestion, Business Analytics et disciplines apparentées ;
 - Sciences économiques : Économie, Économie appliquée, Économie quantitative, Économétrie, Monnaie finance et banque, Statistiques, Data Science appliquée et disciplines apparentées ;
- Présenter un dossier complet dans les délais fixés ;
- Ne pas dépasser deux redoublements durant l'ensemble du parcours universitaire.

Toute candidature ne satisfaisant pas à ces conditions est déclarée non éligible.

Critères de sélection

La sélection des candidats est effectuée sur la base des critères suivants :

- Les résultats académiques obtenus durant le parcours universitaire ;
- Le nombre de redoublements ;
- La validation des années universitaires en session principale ;
- Les mentions obtenues ;
- La spécialité du diplôme universitaire ;
- L'expérience professionnelle pertinente ;
- Les compétences techniques et certifications ;
- Les diplômes complémentaires pertinents.

Formule générale du score final

Le score final du candidat est calculé sur 20 points selon la formule suivante :

$$\text{Score final} = \text{MA normalisée} + \text{BS} + \text{BM} + \text{BSP} + \text{BEXP} + \text{BCOMP} + \text{BDC}$$

avec :

- MA normalisée : moyenne académique normalisée (voir calcul de la MA normalisée à la section 6) ;
- BS : bonus des sessions principales ;
- BM : bonus des mentions ;
- BSP : bonus de spécialité pertinente ;
- BEXP : bonus d'expérience professionnelle ;
- BCOMP : bonus des compétences techniques et certifications ;
- BDC : bonus de diplôme complémentaire.

Le score final maximal est fixé à 20 points.

5. Calcul de la moyenne académique pondérée (MA)

La moyenne académique pondérée (MA) est calculée selon le régime d'études du candidat.

5.1. Cas du système LMD (Licence – 3 années)

La moyenne académique est calculée comme suit :

$$MA = ([M_1 + (1.5 \times M_2) + (2 \times M_3)] / 4.5) \times CR$$

où :

- M1 : moyenne annuelle de la première année ;
- M2 : moyenne annuelle de la deuxième année ;
- M3 : moyenne annuelle de la troisième année, retenue sans prise en compte de la note du PFE;
- CR : coefficient de redoublement.

5.2. Cas de l'ancien régime de maîtrise (4 années)

La moyenne académique est calculée comme suit :

$$MA = ([M_1 + (1.25 \times M_2) + (1.5 \times M_3) + (2 \times M_4)] / 5.75) \times CR$$

Où :

- M1 à M4 représentent les moyennes annuelles des quatre années du cursus;

- M4 : moyenne annuelle de la quatrième année, retenue sans prise en compte de la note du PFE;
- CR : coefficient de redoublement.

5.3. Cas du cycle ingénieur ou diplôme équivalent (5 années)

La moyenne académique est calculée comme suit :

$$MA = ([M_1 + (1.25 \times M_2) + (1.5 \times M_3) + (1.75 \times M_4) + (2 \times M_5)] / 7.5) \times CR$$

Où :

- M1 à M5 représentent les moyennes annuelles des cinq années du cursus ;
- M5: moyenne annuelle de la cinquième année, retenue sans prise en compte de la note du PFE;
- CR : coefficient de redoublement.

6. Normalisation de la moyenne académique

La moyenne académique pondérée est normalisée sur 12,5 points selon la formule suivante :

$$\text{MA normalisée} = (MA / 20) \times 12,5$$

7. Répartition des composantes du score

Critère	Score maximal
Moyenne académique normalisée (MA normalisée)	12,5 points
Bonus des sessions principales (BS)	0,5 point
Bonus des mentions (BM)	1 point
Bonus de spécialité pertinente (BSP)	3 points
Bonus d'expérience professionnelle (BEXP)	2 points
Bonus des compétences techniques et certifications (BCOMP)	0,5 point
Bonus de diplôme complémentaire (BDC)	0,5 point

Total maximal : 20 points.

8. Coefficient de redoublement (CR)

Nombre de redoublements	Coefficient
Aucun redoublement	1
Un redoublement	0,95
Deux redoublements	0,85

Les candidats ayant plus de deux redoublements sont déclarés non éligibles.

9. Bonus des sessions principales (BS)

Le bonus des sessions principales est calculé comme suit :

$$BS = (BS_1 + BS_2 + \dots + BS_n) / n$$

Où :

- n représente le nombre total d'années du cursus ;
- 0,5 point est attribué pour chaque année validée en session principale ;
- 0 point est attribué pour une validation en session de contrôle.

Le bonus maximal attribuable est de 0,5 point.

Bonus des mentions (BM)

Le bonus des mentions est calculé comme suit :

$$BM = (BM_1 + BM_2 + \dots + BM_n)/n$$

Où :

- n représente le nombre total d'années du cursus.

Le barème des mentions est fixé comme suit :

Mention	Bonus
Passable	0
Assez Bien	0,5
Bien	0,75
Très Bien	1

Le bonus maximal attribuable est de 1 point.

Bonus de spécialité pertinente (BSP)

Le bonus de spécialité est attribué selon la proximité du diplôme obtenu avec le domaine de l'ingénierie financière.

Spécialité	Bonus
Finance, Banque, Ingénierie financière, Actuariat	3
Comptabilité, Gestion, Économie	2,5
Économétrie, Statistiques, Mathématiques appliquées, Data Science	2
Informatique décisionnelle, Business Analytics	1,5
Autres spécialités proches	1

La commission de sélection est souveraine dans l'appréciation de la pertinence des spécialités.

Le bonus maximal attribuable est de 3 points.

Bonus d'expérience professionnelle (BEXP)

Expérience professionnelle	Bonus
Expérience professionnelle pertinente en finance, banque, assurance, audit ou gestion des risques (> 1 an)	2
Expérience professionnelle pertinente en finance, banque, assurance, audit ou gestion des risques (entre 6 mois et un an)	1
Expérience professionnelle pertinente en finance, banque, assurance, audit ou gestion des risques (< 6 mois)	0.5
Stages pertinents dans la spécialité (≥ 6 mois)	1
Stages pertinents dans la spécialité (< 6 mois)	0.5

Le bonus maximal attribuable est de 2 points.

Bonus des compétences techniques et certifications (BCOMP)

Compétences / Certifications	Bonus
Excel avancé / VBA	0,25
Power BI / Python / R / SQL / STATA / EViews	0,25
Certification financière ou professionnelle pertinente	0,5

Les bonus attribués dans cette rubrique ne sont pas cumulables au-delà de 0,5 point.

Le bonus maximal attribuable dans cette rubrique est limité à 0,5 point.

Bonus de diplôme complémentaire (BDC)

Le bonus de diplôme complémentaire est attribué aux candidats titulaires d'un diplôme supplémentaire ou d'un parcours universitaire complémentaire pertinent en lien avec :

- La finance ;
- L'ingénierie financière ;
- L'économie ;
- L'économétrie ;
- La data science ;
- Les statistiques ;
- L'informatique décisionnelle ;
- La gestion des risques ;
- Ou tout autre domaine jugé pertinent par la commission de sélection.

Le barème est fixé comme suit :

Diplôme complémentaire	Bonus
Mastère ou diplôme équivalent dans la spécialité	0,5
Double diplôme pertinent dans la spécialité (double licence, licence et maîtrise, ou parcours universitaire équivalent)	0,25
Diplôme ou parcours hors spécialité	0

Le bonus maximal attribuable dans cette rubrique est limité à 0,5 point.

Les bonus attribués dans cette rubrique ne sont pas cumulables au-delà de 0,5 point.

La commission de sélection est souveraine dans l'appréciation de la pertinence du diplôme complémentaire ou du parcours universitaire présenté.

Classement final

Le classement des candidats est établi par ordre décroissant du score final obtenu.

La commission de sélection se réserve le droit :

- De vérifier l'authenticité des documents fournis ;
- De convoquer les candidats à un entretien si nécessaire ;
- D'examiner toute situation particulière nécessitant une appréciation complémentaire.